

Monsieur l'Orateur, le secrétaire parlementaire pourrait-il m'expliquer pourquoi le complexe de Fish Lake a été retardé de plusieurs mois, alors que le conseil des Indiens Toosey est venu ici, à Ottawa, me recontrer, ainsi que les fonctionnaires du ministère, et qu'à ma connaissance un contrat en bonne et due forme avait été approuvé?

M. Ross Milne (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, il est vrai que le ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien a accepté de céder le groupe d'édifices de Fish Lake et a donné à la bande l'assurance que cette opération serait effectuée très rapidement. En nous occupant de cette affaire et au cours du règlement des démarches relatives à cette cession, nous avons cependant rencontré des problèmes d'ordre juridique dont la résolution a pris beaucoup de temps. Il fallait de plus négocier un accord entre deux ministères.

Je m'excuse auprès du député, et par son intermédiaire, auprès de la bande concernée pour ce retard. Il ne correspond certes pas à la promesse faite voici deux ou trois mois et nous allons faire de notre mieux pour tout régler d'ici le 1^{er} juin.

* * *

LES FINANCES

LA TAXE DE VENTE—LES PROPOSITIONS DE TERRE-NEUVE

M. John C. Crosbie (Saint-Jean-Ouest): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le ministre nous a dit qu'il avait consulté les provinces avant le 10 avril dernier sur son projet de réduction de la taxe de vente. Il a dit qu'il avait cherché à obtenir des renseignements ou des conseils de leur part à ce sujet avant de faire son plongeon.

En ce qui concerne la province de Terre-Neuve, le ministre des Finances de cette province n'a-t-il pas suggéré que la réduction de la taxe de vente devrait s'appliquer durant une période dépassant six mois, et combien de temps a-t-il fallu au ministre pour y réfléchir et rejeter cette idée?

[Français]

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, les ministres des Finances m'ont fait toutes sortes de suggestions au cours de ces négociations, et le ministre des Finances de Terre-Neuve, comme d'autres ministres d'ailleurs, m'a parlé de la possibilité de l'étendre sur une période plus longue. Évidemment, comme nous payons entièrement pour elles dans les provinces Maritimes, celles-ci préféreraient que ce soit pour plus de six mois. Par contre, d'autres ministres devaient apporter une contribution. D'ailleurs la trésorerie fédérale non plus ne pouvait pas le faire pour plus que six mois étant donné les circonstances.

[Traduction]

M. Crosbie: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. Le ministre veut-il dire par là qu'étant donné que les quatre provinces de l'Atlantique se sont vu offrir une compensation totale par le gouvernement fédéral, leurs suggestions ou leurs commentaires ne sont même pas entrés en ligne de compte? Est-ce là le genre de consultation qui a lieu avec les provinces qui connaissent des problèmes économiques dans notre pays—et qui fait que l'on ne tient pas compte de leur point de vue puisqu'elles n'apportent pas leur propre contribution? Est-ce là le genre de consultation qui a eu lieu?

Questions orales

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, ce n'est absolument pas ce que nous avons dit. Elles ont fait cette suggestion. Je l'ai étudiée. Je n'ai qu'à vous mentionner le ministre des Finances de l'Ontario qui s'est vu poser la même question après la publication du budget et qui a déclaré qu'il ne voulait pas que cette mesure dure plus de six mois. Entre autres raisons, le Trésor de la province ne pourrait pas la supporter plus longtemps.

LA TAXE DE VENTE—LA DÉCLARATION DU MINISTRE DES FINANCES DU QUÉBEC AU SUJET DE L'ASSENTIMENT AUX PROPOSITIONS

M. Joe Clark (chef de l'opposition): Monsieur l'Orateur, j'ai une question à poser au ministre des Finances. Le ministre aura remarqué que selon les nouvelles du Québec communiquées par la Presse canadienne, M. Parizeau aurait dit:

Je répète que je n'ai jamais accepté le plan Chrétien sur les taxes de vente, qu'il le savait à ce moment-là et qu'on le lui a répété non pas la veille mais l'après-midi même où il a déposé son plan à la Chambre.

Le gouvernement du Canada prétend-il que lorsque M. Parizeau a fait cette déclaration, il a, si vous me permettez d'employer l'expression, «délibérément induit en erreur» l'Assemblée nationale?

L'hon. Jean Chrétien (ministre des Finances): Monsieur l'Orateur, je pense que s'il a dit qu'il n'avait pas accepté le plan—il est évident qu'il n'a pas accepté le plan. Il a dit: «Je vous donnerai une réponse après le dépôt du budget», et il m'a communiqué sa réponse dans les 48 heures. Ce que j'ai dit c'est qu'il n'a jamais rejeté ou accepté le plan de façon définitive avant le budget. En fait, il me l'a dit lui-même et je l'ai mentionné dans mon discours, qu'il me ferait connaître sa réponse dans les prochains jours. S'il m'avait déjà donné une réponse, pourquoi m'aurait-il demandé d'attendre encore deux jours avant de le faire.

M. Clark: Une question supplémentaire, monsieur l'Orateur. J'en reviens à la bévue du ministre qui a suscité tout ce problème. Pourquoi le ministre des Finances a-t-il continué à faire une proposition qui entraînait une intervention du gouvernement du Canada dans un domaine de compétence du gouvernement de la province de Québec sans l'accord de ce dernier?

M. Chrétien: Monsieur l'Orateur, ce que nous avons toujours dit, ce que nous avons toujours affirmé, c'est que nous allions réduire notre impôt sur le revenu, et que cela allait libérer le champ pour que le gouvernement provincial puisse l'occuper. M. Parizeau n'a voulu dire ni oui ni non avant cela. Il savait ce qui se passait dans les autres provinces. Il savait que j'avais mon budget à présenter. Les huit autres ministres que j'ai consultés souscrivaient à ce plan, et ils ont obtenu chacun l'approbation de leur cabinet. M. Parizeau n'a pas voulu faire de même, mais j'avais un budget à présenter et je l'ai fait.

M. Clark: Une dernière question supplémentaire. Le ministre ne veut-il pas reconnaître qu'il aurait pu éviter toutes ces difficultés, tout cet émoi dans le pays, toute cette discorde à l'intérieur du parti libéral dans la province de Québec, s'il avait simplement pris la précaution d'obtenir l'accord absolu, ferme et concret de tous les gouvernements provinciaux avant d'envahir un champ de compétence provincial?